

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 avril 2023

PROTÉGER LE GROUPE ÉLECTRICITÉ DE FRANCE D'UN DÉMEMBREMENT - (N° 1090)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Lefèvre

ARTICLE 2

À l'alinéa 4, supprimer les mots :

« et thermique ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La référence aux sources d'énergie thermique au sein des activités d'EDF pourrait, à terme, se révéler contraignante et empêcher l'entreprise de mener à bien une éventuelle sortie totale des activités carbonées.